

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05484 Numéro SIREN : 409 440 914 Nom ou dénomination : ONYX FILMS
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2021 sous le numéro de dépôt 137710



61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

179, Boulevard Haussmann
75008 PARIS

ONYX FILMS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92075 PARIS LA DEFENSE
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

PSK AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 179 Boulevard Haussmann – 75008 PARIS
Capital de 7 600 euros – RCS Paris 492 297 361

ONYX FILMS

Société par actions simplifiée au capital de 98 025 €
Siège social : 46, avenue de Breteuil
75007 PARIS
RCS PARIS 404 440 914

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique de la société ONYX FILMS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ONYX FILMS relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles générales » des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, relatif au principe de continuité d'exploitation, qui est appliqué en raison des perspectives d'activité sur les exercices 2021 et suivants et du soutien réaffirmé des actionnaires, qui se sont engagés à assurer le financement de l'activité 2021 de la société.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

En particulier, le paragraphe « Immobilisations Incorporelles » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les modalités d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation des œuvres audiovisuelles figurant à l'actif du bilan de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables appliquées à ces opérations et des estimations retenues par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe, leur correcte application, et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à votre disposition dans les délais prescrit par l'article 17.2 des statuts, les documents et informations nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Courbevoie le 30 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

MAZARS



Guillaume DEVAUX

PSK AUDIT

Société de commissariat aux comptes



Stéphane KUPERBERG

2020



COMPTES ANNUELS
SAS ONYX FILMS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

I. BILAN AU 31/12/2020

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	51 753 003	50 793 902	959 102	4 619 730
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 946 771	894 167	6 052 604	4 943 142
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	81 700	15 000	66 700	66 700
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 535
ACTIF IMMOBILISE	58 782 474	51 703 068	7 079 406	9 631 108
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5 240 271	13 845	5 226 426	5 693 853
Autres créances	6 719 347	11 053	6 708 294	8 421 308
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	45 457		45 457	17 811
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	28 896		28 896	30 947
ACTIF CIRCULANT	12 033 971	24 898	12 009 073	14 163 920
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	382		382	505 250
TOTAL GENERAL	70 816 827	51 727 967	19 088 861	24 300 278

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel (dont versé : 98 025)	98 025	98 025
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 943 933	1 943 933
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-7 573 454	-6 834 703
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-3 468 777	-738 751
Subventions d'investissement	911 150	281 650
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-8 089 123	-5 249 846
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 309	505 251
Provisions pour charges		
PROVISIONS	2 309	505 251
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 225 230	3 867 672
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	11 281 231	8 747 940
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 607 119	9 040 202
Dettes fiscales et sociales	792 517	938 045
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 923 029	5 998 176
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	298 000	130 000
DETTES	27 127 126	28 722 035
Ecart de conversion passif	48 549	322 838
TOTAL GENERAL	19 088 861	24 300 278

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

Rubriques	Exercice 2020		Total	Exercice 2019
	France	Exportation		
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	69 574	101 270	170 844	1 031 528
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	69 574	101 270	170 844	1 031 528
Production stockée				
Production immobilisée			1 009 463	1 537 710
Subventions d'exploitation				160 000
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				1 137
Autres produits			2	
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 180 308	2 730 375
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			915 081	2 286 898
Impôts, taxes et versements assimilés			8 403	3 473
Salaires et traitements			211 015	21 413
Charges sociales			129 422	14 457
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 660 629	419 435
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			1 927	
Autres charges			270 643	479 022
CHARGES D'EXPLOITATION			5 197 119	3 224 696
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 016 811	-494 321
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				33
PRODUITS FINANCIERS			525 274	57 264
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			17 852	21 086
Reprises sur provisions et transferts de charges			505 251	33 852
Différences positives de change			2 171	2 326
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			159 628	652 908
Dotations financières aux amortissements et provisions			382	505 251
Intérêts et charges assimilées			156 457	145 172
Différences négatives de change			2 789	2 485
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			365 646	-595 644
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-3 651 165	-1 089 998
PRODUITS EXCEPTIONNELS			120 534	534 383
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			120 534	300 652
Produits exceptionnels sur opérations en capital				233 731
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			5 055	259 996
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			4 935	9 819
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			120	63 877
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				186 300
RESULTAT EXCEPTIONNEL			115 479	274 387
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			-66 909	-76 860
TOTAL DES PRODUITS			1 826 117	3 322 022
TOTAL DES CHARGES			5 294 894	4 060 773
BENEFICE OU PERTE			-3 468 777	-738 751

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	8
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
3.1. IMMOBILISATIONS.....	9
3.1.1. <i>Immobilisations incorporelles et corporelles.....</i>	<i>9</i>
3.1.2. <i>Immobilisations corporelles</i>	<i>10</i>
3.1.3. <i>Immobilisations financières.....</i>	<i>10</i>
2.2. CREANCES ET DETTES.....	11
2.3. PROVISIONS.....	11
2.4. FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS	11
2.5. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS.....	11
2.6. OPERATIONS EN DEVISES	11
2.7. OPERATIONS EN DEVISES	11
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF.....	12
4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	12
4.1.1. <i>Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice.....</i>	<i>12</i>
4.1.2. <i>Tableau des amortissements.....</i>	<i>12</i>
4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13
4.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	14
4.4. DETAIL DES CREANCES	14
4.5. PRODUITS A RECEVOIR.....	15
4.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	15
5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	15
5.1. CAPITAUX PROPRES	15
5.1.1. <i>Composition du Capital Social ...</i>	<i>15</i>
5.1.2. <i>Affectation des résultats de l'exercice 2019 :.....</i>	<i>16</i>
5.1.3. <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	<i>16</i>
5.2. PROVISIONS POUR RISQUES	16
5.3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....	17
5.4. DETAIL DES DETTES.....	18
5.5. CHARGES A PAYER.....	18
5.6. PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	19
6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
6.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	19
6.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	19
6.3. RESULTAT FINANCIER	20
6.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	20
7. INFORMATIONS DIVERSES.....	21
7.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE.....	21
7.2. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS ...	21
7.3. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE	22
7.4. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION	22

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 19 088 861 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 468 777 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La pandémie du Covid-19, qualifiée comme telle par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 11 mars 2020, a provoqué temporairement de grandes difficultés dans l'exercice de nos métiers (production et distribution de programmes audiovisuels).

En effet, les mesures de confinement prises par le Gouvernement français pour lutter contre la propagation du virus, notamment à la suite de la publication le 24 mars 2020 de la loi instaurant un état d'urgence sanitaire, en particulier les mesures de fermeture obligatoire de certains établissements recevant du public, d'interdiction de rassemblement, et la réorganisation du travail induite, ont affecté significativement l'entreprise. Ces mesures ont entraîné un décalage sur les productions en cours et des décalages de mise en production de nouvelles séries et films.

Le groupe dont fait partie l'entreprise a pu cependant bénéficier d'aides de l'Etat (chômage partiel, report et exonérations de charges sociales et aide au paiement) et a sollicité des prêts garantis par l'Etat (PGE) qui lui ont permis de gérer cette période de crise plus sereinement.

Les variations de performance observées dans les états financiers de la société traduisent principalement les effets de la crise sanitaire. Compte tenu des impacts multiples, mais aussi des mesures d'économies qui ont été mises en œuvre, il n'est pas possible d'isoler dans la variation de la performance la part qui serait imputable au COVID-19.

L'entreprise privilégie également la santé de ses collaborateurs et veille à respecter les mesures restrictives en vigueur.

La société s'attend raisonnablement à disposer des ressources adéquates pour continuer à fonctionner pendant au moins les 12 prochains mois et a conclu que l'établissement des comptes selon le principe de continuité d'exploitation reste approprié.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes

Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

3.1. Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des postes suivants :

Droits audiovisuels et immobilisations incorporelles en cours

Ce poste comprend la totalité des dépenses nécessaires à la fabrication des films de longs et courts métrages. Les coûts de production sont évalués à leur prix de revient, calculé à partir des charges directement et indirectement affectables. Les charges financières supportées pendant la période de production sont incorporées aux charges directement affectables.

En cas de coproduction, le film n'est immobilisé que pour la quote-part de financement de la société.

Les participations financières sont comptabilisées en diminution du prix de revient de l'immobilisation par le biais du compte de transfert de charges.

Le coût des films est porté à l'actif immobilisé selon les règles suivantes :

Films en cours : Les films en cours de production sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient comprend les charges directement affectables et une quote-part de charges indirectes. Le coût du film est inscrit en « Autres immobilisations incorporelles » à l'actif du bilan.

Films terminés : Toute production de film est considérée comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Visa d'exploitation » délivré par le C.N.C. Le coût de production du film est alors porté en immobilisation au poste « droits et valeurs similaires » à l'actif du bilan.

La base amortissable du film correspond au coût de production du programme, déduction faite des apports coproducteurs éventuels et des subventions passées au compte de résultat.

Les dotations aux amortissements sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice y compris les subventions reçues du C.N.C., et les recettes prévisionnelles totales. Celles-ci comprennent la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures sur une durée maximale de huit ans à compter de la date d'obtention du visa du film. Les recettes futures estimées sont examinées périodiquement par la

direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la clôture.

Ainsi, à la valeur nette observée avant la dotation aux amortissements de la période est appliqué le coefficient d'amortissement suivant : $\text{Recettes nettes } N / (\text{Recettes nettes } N + \text{Recettes nettes futures})$. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Par ailleurs, la société applique l'amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice pour chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée comme suit :

Par un amortissement dérogatoire, porté en provision réglementée au bilan, lorsque l'amortissement fiscal est supérieur à l'amortissement économique défini ci-dessus.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

3.1.3. Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation devient inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée notamment à partir de la valorisation de la quote-part d'actif net détenu, par tout moyen pertinent (actif net, méthode des cash-flows futurs, par exemple)

2.2. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3. Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2.4. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

2.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

2.6. Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2.7. Opérations en devises

La société ouvre, conformément aux usages de la profession, un compte en banque par film en production. La position au bilan des disponibilités ou des concours bancaires courants est la position compensée des sous-comptes par devise et par banque, afin de refléter au mieux la situation de trésorerie de la société.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2020
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	57 590 312	1 109 463			58 699 774
Total 1 Incorporelles	57 590 312	1 109 463	0	0	58 699 774
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	24 902			24 902	
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 170			10 170	
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	35 072	0	0	35 072	0
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	57 625 384	1 109 463	0	35 072	58 699 774

- (1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

4.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2020
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	46 734 278	3 660 629		50 394 906
Total 1	46 734 278	3 660 629	0	50 394 906
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	24 902		24 902	
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	10 170		10 170	
Emballages récupérables et divers				
Total 2	35 072	0	35 072	0
TOTAL	46 769 350	3 660 629	35 072	50 394 906

4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2020	Provision	Valeur Nette au 31/12/2020
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	81 700			81 700	15 000	66 700
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 535	1 538	2 073	1 000		1 000
TOTAL	83 235	1 538	2 073	82 700	15 000	67 700

4.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 11 989 514 € en valeur brute au 31/12/2020 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	1 000	1 000	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
ACTIF CIRCULANT :	11 988 514	11 988 514	0
Clients	5 224 823	5 224 823	
Clients douteux	15 448	15 448	
Personnel et comptes rattachés	3 301	3 301	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	631 579	631 579	
Groupe et associés	4 842 450	4 842 450	
Débiteurs divers	1 242 017	1 242 017	
Charges constatées d'avance	28 896	28 896	
TOTAL	11 989 514	11 989 514	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.4. Détail des créances

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés	5 240 271	13 845	5 226 426	5 693 853
Autres créances	6 719 347	11 053	6 708 294	8 421 308
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	11 959 618	24 898	11 934 720	14 115 161

4.5. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Fournisseurs avoirs à recevoir	15 578	15 578
Autres Produits à recevoir		
Clients – Factures à établir	97 391	65 263
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant	130 852	113 000
TOTAL	243 821	193 841

4.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 28 896 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Charges d'exploitation		1 230
Charges financières	28 896	29 717
Charges exceptionnelles		
TOTAL	28 896	30 947

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

5.1.1. Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 98 025 euros décomposé en 1 307 titres d'une valeur nominale de 75 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 307	75
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 307	75

5.1.2. Affectation des résultats de l'exercice 2019 :

Les comptes de l'exercice 2019 ont fait apparaître un résultat de -738 751 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce résultat a été affecté au report à nouveau

5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	98 025				98 025
Primes d'émission	1 943 933				1 943 933
Report à Nouveau	-6 834 702	-738 751			-7 573 454
Résultat de l'exercice	-738 751	738 751	-3 468 777		-3 468 777
Total Capitaux Propres	-5 531 496	0	-3 468 777		-9 000 273

5.2. Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions pour litige prud'homal				
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour autres risques		1 927		1 927
Provisions pour pertes de change	505 251	382	505 251	382
TOTAL	505 251	2 309	505 251	2 309

5.3. Etats des échéances des dettes

DETTE	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	109 314	109 314		
à plus d'1 an à l'origine	4 115 916	3 651 000	464 916	
Emprunts et dettes financières divers	11 281 231	11 281 231		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 607 119	2 607 119		
Personnel et comptes rattachés	51 740	51 740		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	255 664	255 664		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	436 994	436 994		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	48 119	48 119		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	7 923 029	7 923 029		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	298 000	298 000		
TOTAL	27 127 126	26 662 210	464 916	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	464 916			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

5.4. Détail des dettes

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 607 119	9 040 202
Dettes fiscales et sociales	792 517	938 045
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 225 230	3 867 672
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	11 281 231	8 747 940
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 923 029	5 998 176
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	298 000	130 000
DETTES	27 127 126	28 722 035

5.5. Charges à payer

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Clients - avoirs à établir		
Autres Produits à recevoir		
Fournisseurs – factures non parvenues	483 212	6 026 714
Autres Charges à payer		
Intérêts courus sur découvert bancaire	716	2 970
Intérêts courus sur compte courant	210 930	186 848
TOTAL	694 858	6 216 532

5.6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Produits d'exploitation	298 000	130 000
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	298 000	130 00

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice 2020 CEE + Export	Total	Exercice 2019 Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	69 574	101 270	170 844	1 031 528
Chiffre d'affaires	69 574	101 270	170 844	1 031 528
%	40,72 %	59,28 %	100,00 %	

6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Production stockée		
Production immobilisée	1 009 463	1 537 710
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	2	161 137
TOTAL	1 009 465	1 698 847

6.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 365 646 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS FINANCIERS	525 274	57 264
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	17 852	21 086
Reprises sur provisions et transferts de charges	505 251	33 852
Différences positives de change	2 171	2 326
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	159 628	652 908
Dotations financières aux amortissements et provisions	382	505 251
Intérêts et charges assimilées	156 457	145 172
Différences négatives de change	2 789	2 485
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	365 646	-595 644

6.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 115 479 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	120 534	534 383
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	120 534	300 652
Produits exceptionnels sur opérations en capital		233 731
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 055	259 996
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 935	9 819
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	120	63 877
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		186 300
RESULTAT EXCEPTIONNEL	115 479	274 387

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2020, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2020	Effectif
Cadres	6,61
Agents de maîtrise, techniciens et employés	0,23
Ouvriers	
TOTAL	6,84

7.2. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (détenues à plus de 50%)				
SAS UPSIDE DOWN (75007 Paris)	1 000	-483 364	100%	-7 558
SARL LITTLE PRINCESS (75007 Paris)	45 000	-1 329 401	100%	-6 699 963
ONYXLUX SRL. (Luxembourg)	12 600	-1 346 620	100%	-399 136
Participations (détenues de 10 à 50%)				
THE AWAKRNING PRODUCTION (75015 Paris)	45 000	-25 603	18%	-28 799
3 MOUSQUETAIRES PROD (75008 Paris)			33%	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Montant des prêts et avances
- Filiales détenues à + de 50%	58 600	58 600	4 842 426
- Participations (de 10 à 50%)	23 100	8 100	23

Au 31 décembre 2020, malgré une quote-part de situation nette inférieure à la valeur comptable des titres, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les titres détenus compte tenu des perspectives de résultats futurs.

7.3. Identité de la société mère consolidante

Dénomination sociale : MEDIAWAN

Forme : SA

SIREN : 815286398

Au capital de : 319 227 euros

Adresse du siège social :

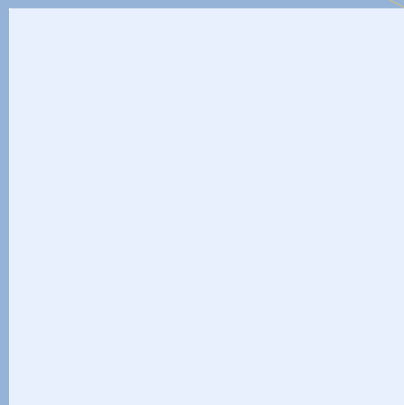
46 avenue de Breteuil

75007 PARIS

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège social de la société.

7.4. Rémunération des organes d'administration

Aucune rémunération n'est allouée aux organes d'administration, de direction ou de surveillance.



SAS ONYX FILMS
46 Avenue de Breteuil

75007 PARIS 7E
FRANCE

ONYX FILMS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 98.025 euros
Siège Social : 46, avenue de Breteuil – 75007 Paris
409 440 914 RCS PARIS
(La « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un
Le 30 juin
Au siège de la Société

La société **ON ENTERTAINMENT**, société par actions simplifiée au capital de 4.327.161 euros ayant son siège social 46, avenue de Breteuil - 75007 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 790 159 495 RCS Paris, représentée par son Président, Monsieur Aton SOUMACHE

Associé Unique de la société ONYX FILMS

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2020** et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Aton SOUMACHE, Président non associé.

Les comptes annuels de l'exercice et le rapport de gestion ont été adressés à l'Associée Unique dans les cinq mois de la clôture de l'exercice clos le **31 décembre 2020**.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'Associée Unique au siège social.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport du Président ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2020** tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de **3 468 777 euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

L'Associée Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'Associée Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3 468 777 euros au poste « REPORT A NOUVEAU ».

L'Associée Unique prend acte que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

L'Associée Unique prend également acte qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte dudit rapport.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

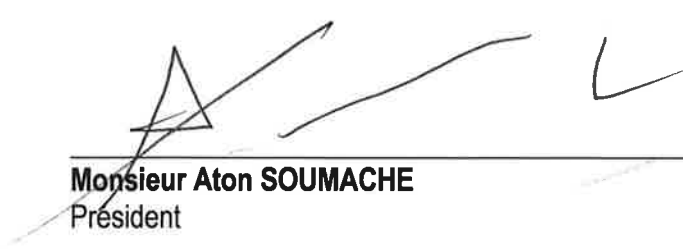
Cette décision est adoptée par l'associée unique.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée Unique.



L'Associé Unique
La société ON ENTERTAINMENT
Représentée par Monsieur Aton SOUMACHE



Monsieur Aton SOUMACHE
Président

ONYX FILMS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 98.025 euros
Siège Social : 46, avenue de Breteuil – 75007 Paris
409 440 914 RCS PARIS
(La « Société »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Le Président de la Société ONYX FILMS a, aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2020** par la Société ON ENTERTAINMENT, Associé Unique, établi le présent rapport.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Projets en production :

Le Petit Nicolas : Un projet de film d'animation 2D autour du personnage créé par Jean-Jacques Sempé et René Goscinny, d'après un scénario de Madame Anne Goscinny et Monsieur Michel Fessler, en coproduction avec Bidibul. Livraison prévue en 2022.

Plusieurs projets de longs-métrages sont en cours de développement :

De nouveaux films long métrage sont en cours de développement à savoir : Jonas le requin mécanique, Young Jules Verne, Badalisc, Little Nemo in Slumberland, Marcel et Monsieur Pagnol.

Pandémie du Covid-19

La pandémie du Covid-19, qualifiée comme telle par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 11 mars 2020, a provoqué temporairement de grandes difficultés dans l'exercice de nos métiers (production et distribution de programmes audiovisuels).

En effet, les mesures de confinement prises par le Gouvernement français pour lutter contre la propagation du virus, notamment à la suite de la publication le 24 mars 2020 de la loi instaurant un état d'urgence sanitaire, en particulier les mesures de fermeture obligatoire de certains établissements recevant du public, d'interdiction de rassemblement, et la réorganisation du travail induite, ont affecté significativement l'entreprise. Ces mesures ont entraîné des décalages sur nos productions en cours ainsi que des décalages de mise en production de nouveaux films et séries.

Le groupe dont fait partie l'entreprise a pu cependant bénéficier d'aides de l'Etat (chômage partiel, report et exonérations de charges sociales et aide au paiement) et a sollicité la mise en place de prêts garantis par l'état (PGE) qui lui ont permis de gérer cette période de crise plus sereinement.

Les variations de performance observées dans les états financiers de la société traduisent principalement les effets de la crise sanitaire. Compte tenu des impacts multiples, mais aussi des mesures d'économies qui ont été mises en œuvre, il n'est pas possible d'isoler dans la variation de la performance la part qui serait imputable au COVID-19.

A

L'entreprise privilégie également la santé de ses collaborateurs et veille à respecter les mesures restrictives en vigueur.

La société s'attend raisonnablement à disposer des ressources adéquates pour continuer à fonctionner pendant au moins les 12 prochains mois et a conclu que l'établissement des comptes selon le principe de continuité d'exploitation reste approprié.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société va continuer le développement de son slate de film d'animation pour les prochaines années.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET/OU CLIENTS

En application des articles D.441-4 et L.441-6.1 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2020 du solde des dettes fournisseurs et des créances clients échus par date d'échéance.

Factures fournisseurs

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	à plus de 1 an	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement							
Nombres de factures concernées	7						117
Montant total des factures concernées TTC	416 159	-12 218	23 274	-2 975	-6 842	1 530 768	1 532 007
dont intercompagnies	423 687	0	15 158	668	4 681	1 381 339	1 401 846
Montant total des factures concernées TTC hors intercompagnies	-7 528	-12 218	8 115	-3 643	-11 523	149 429	130 161
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues							
Montant total des factures exclues TTC							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser): 60 jours						

Factures clients

A

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	à plus de 1 an	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement							
Nombres de factures concernées	4						53
Montant total des factures concernées TTC	83 952	2	7 811	-128 279	-19 946	5 183 890	5 043 479
dont intercompagnies	83 952	2	6	-174 998	-19 987	5 146 578	4 951 601
Montant total des factures concernées TTC hors intercompagnies	0	0	7 805	46 720	41	37 312	91 878
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues							
Montant total des factures exclues TTC							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)							
Délais de paiement utilisés	- Délais contractuels : (précisez)						
pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux (préciser): 60 jours						

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au cours de l'exercice écoulé, il a été réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 170 844 euros contre 1 031 528 euros pour l'exercice précédent.

Le total de nos produits d'exploitation s'élève à 1 180 308 euros.

Nos charges d'exploitation s'élèvent globalement à 5 197 119 euros et sont principalement constituées :

- Des autres achats et charges externes pour 915 081 euros
- Des salaires et traitements pour 211 015 euros
- Et des charges sociales y liées pour 129 421 euros
- De dotations aux amortissements pour 3 660 628 euros
- Des autres charges pour 270 643 euros

Le résultat d'exploitation se solde donc par une perte de 4 016 810 euros contre une perte de 494 321 euros l'an dernier.

Eu égard à la présence :

- D'un résultat financier positif de 365 645 euros ;
- D'un résultat exceptionnel de 115 478 euros ;
- Et d'un crédit d'impôt de 66 909 euros :

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 3 468 777 euros contre une perte de 738 751 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020 :

- Les capitaux propres de notre Société s'élevaient, avant affectation de résultat, à un montant négatif de 8 089 123 euros pour un capital social de 98.025 euros
- Le total de notre bilan s'élevait à 19 088 860 euros
- Le total des dettes s'élevait à 27 127 126 euros

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2020** que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la **perte de l'exercice s'élevant à 3 468 777 euros** au poste « REPORT A NOUVEAU ».

En conséquence, les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

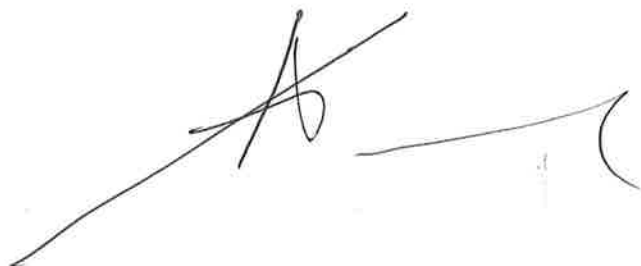
CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de vos Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Nous vous invitons maintenant à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

A

LE PRESIDENT
Monsieur Aton SOUMACHE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a curved flourish.



61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

179, Boulevard Haussmann
75008 PARIS

ONYX FILMS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92075 PARIS LA DEFENSE
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

PSK AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 179 Boulevard Haussmann – 75008 PARIS
Capital de 7 600 euros – RCS Paris 492 297 361

ONYX FILMS

Société par actions simplifiée au capital de 98 025 €
Siège social : 46, avenue de Breteuil
75007 PARIS
RCS PARIS 404 440 914

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique de la société ONYX FILMS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ONYX FILMS relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles générales » des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, relatif au principe de continuité d'exploitation, qui est appliqué en raison des perspectives d'activité sur les exercices 2021 et suivants et du soutien réaffirmé des actionnaires, qui se sont engagés à assurer le financement de l'activité 2021 de la société.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

En particulier, le paragraphe « Immobilisations Incorporelles » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les modalités d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation des œuvres audiovisuelles figurant à l'actif du bilan de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables appliquées à ces opérations et des estimations retenues par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe, leur correcte application, et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à votre disposition dans les délais prescrit par l'article 17.2 des statuts, les documents et informations nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Courbevoie le 30 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

MAZARS



Guillaume DEVAUX

PSK AUDIT

Société de commissariat aux comptes



Stéphane KUPERBERG

2020



COMPTES ANNUELS
SAS ONYX FILMS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

I. BILAN AU 31/12/2020

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	51 753 003	50 793 902	959 102	4 619 730
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 946 771	894 167	6 052 604	4 943 142
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	81 700	15 000	66 700	66 700
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 535
ACTIF IMMOBILISE	58 782 474	51 703 068	7 079 406	9 631 108
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5 240 271	13 845	5 226 426	5 693 853
Autres créances	6 719 347	11 053	6 708 294	8 421 308
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	45 457		45 457	17 811
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	28 896		28 896	30 947
ACTIF CIRCULANT	12 033 971	24 898	12 009 073	14 163 920
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	382		382	505 250
TOTAL GENERAL	70 816 827	51 727 967	19 088 861	24 300 278

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel (dont versé : 98 025)	98 025	98 025
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 943 933	1 943 933
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-7 573 454	-6 834 703
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-3 468 777	-738 751
Subventions d'investissement	911 150	281 650
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-8 089 123	-5 249 846
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 309	505 251
Provisions pour charges		
PROVISIONS	2 309	505 251
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 225 230	3 867 672
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	11 281 231	8 747 940
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 607 119	9 040 202
Dettes fiscales et sociales	792 517	938 045
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 923 029	5 998 176
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	298 000	130 000
DETTES	27 127 126	28 722 035
Ecart de conversion passif	48 549	322 838
TOTAL GENERAL	19 088 861	24 300 278

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

Rubriques	Exercice 2020		Total	Exercice 2019
	France	Exportation		
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	69 574	101 270	170 844	1 031 528
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	69 574	101 270	170 844	1 031 528
Production stockée				
Production immobilisée			1 009 463	1 537 710
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				160 000
Autres produits			2	1 137
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 180 308	2 730 375
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			915 081	2 286 898
Impôts, taxes et versements assimilés			8 403	3 473
Salaires et traitements			211 015	21 413
Charges sociales			129 422	14 457
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 660 629	419 435
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			1 927	
Autres charges			270 643	479 022
CHARGES D'EXPLOITATION			5 197 119	3 224 696
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 016 811	-494 321
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				33
PRODUITS FINANCIERS			525 274	57 264
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			17 852	21 086
Reprises sur provisions et transferts de charges			505 251	33 852
Différences positives de change			2 171	2 326
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			159 628	652 908
Dotations financières aux amortissements et provisions			382	505 251
Intérêts et charges assimilées			156 457	145 172
Différences négatives de change			2 789	2 485
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			365 646	-595 644
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-3 651 165	-1 089 998
PRODUITS EXCEPTIONNELS			120 534	534 383
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			120 534	300 652
Produits exceptionnels sur opérations en capital				233 731
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			5 055	259 996
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			4 935	9 819
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			120	63 877
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				186 300
RESULTAT EXCEPTIONNEL			115 479	274 387
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			-66 909	-76 860
TOTAL DES PRODUITS			1 826 117	3 322 022
TOTAL DES CHARGES			5 294 894	4 060 773
BENEFICE OU PERTE			-3 468 777	-738 751

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	8
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
3.1. IMMOBILISATIONS.....	9
3.1.1. <i>Immobilisations incorporelles et corporelles.....</i>	<i>9</i>
3.1.2. <i>Immobilisations corporelles</i>	<i>10</i>
3.1.3. <i>Immobilisations financières.....</i>	<i>10</i>
2.2. CREANCES ET DETTES.....	11
2.3. PROVISIONS.....	11
2.4. FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS	11
2.5. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS.....	11
2.6. OPERATIONS EN DEVISES	11
2.7. OPERATIONS EN DEVISES	11
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF.....	12
4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	12
4.1.1. <i>Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice.....</i>	<i>12</i>
4.1.2. <i>Tableau des amortissements.....</i>	<i>12</i>
4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13
4.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	14
4.4. DETAIL DES CREANCES	14
4.5. PRODUITS A RECEVOIR.....	15
4.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	15
5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	15
5.1. CAPITAUX PROPRES	15
5.1.1. <i>Composition du Capital Social ...</i>	<i>15</i>
5.1.2. <i>Affectation des résultats de l'exercice 2019 :.....</i>	<i>16</i>
5.1.3. <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	<i>16</i>
5.2. PROVISIONS POUR RISQUES	16
5.3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....	17
5.4. DETAIL DES DETTES.....	18
5.5. CHARGES A PAYER.....	18
5.6. PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	19
6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
6.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	19
6.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	19
6.3. RESULTAT FINANCIER	20
6.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	20
7. INFORMATIONS DIVERSES.....	21
7.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE.....	21
7.2. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS ...	21
7.3. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE	22
7.4. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION	22

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 19 088 861 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 468 777 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La pandémie du Covid-19, qualifiée comme telle par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 11 mars 2020, a provoqué temporairement de grandes difficultés dans l'exercice de nos métiers (production et distribution de programmes audiovisuels).

En effet, les mesures de confinement prises par le Gouvernement français pour lutter contre la propagation du virus, notamment à la suite de la publication le 24 mars 2020 de la loi instaurant un état d'urgence sanitaire, en particulier les mesures de fermeture obligatoire de certains établissements recevant du public, d'interdiction de rassemblement, et la réorganisation du travail induite, ont affecté significativement l'entreprise. Ces mesures ont entraîné un décalage sur les productions en cours et des décalages de mise en production de nouvelles séries et films.

Le groupe dont fait partie l'entreprise a pu cependant bénéficier d'aides de l'Etat (chômage partiel, report et exonérations de charges sociales et aide au paiement) et a sollicité des prêts garantis par l'Etat (PGE) qui lui ont permis de gérer cette période de crise plus sereinement.

Les variations de performance observées dans les états financiers de la société traduisent principalement les effets de la crise sanitaire. Compte tenu des impacts multiples, mais aussi des mesures d'économies qui ont été mises en œuvre, il n'est pas possible d'isoler dans la variation de la performance la part qui serait imputable au COVID-19.

L'entreprise privilégie également la santé de ses collaborateurs et veille à respecter les mesures restrictives en vigueur.

La société s'attend raisonnablement à disposer des ressources adéquates pour continuer à fonctionner pendant au moins les 12 prochains mois et a conclu que l'établissement des comptes selon le principe de continuité d'exploitation reste approprié.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes

Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

3.1. Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des postes suivants :

Droits audiovisuels et immobilisations incorporelles en cours

Ce poste comprend la totalité des dépenses nécessaires à la fabrication des films de longs et courts métrages. Les coûts de production sont évalués à leur prix de revient, calculé à partir des charges directement et indirectement affectables. Les charges financières supportées pendant la période de production sont incorporées aux charges directement affectables.

En cas de coproduction, le film n'est immobilisé que pour la quote-part de financement de la société.

Les participations financières sont comptabilisées en diminution du prix de revient de l'immobilisation par le biais du compte de transfert de charges.

Le coût des films est porté à l'actif immobilisé selon les règles suivantes :

Films en cours : Les films en cours de production sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient comprend les charges directement affectables et une quote-part de charges indirectes. Le coût du film est inscrit en « Autres immobilisations incorporelles » à l'actif du bilan.

Films terminés : Toute production de film est considérée comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Visa d'exploitation » délivré par le C.N.C. Le coût de production du film est alors porté en immobilisation au poste « droits et valeurs similaires » à l'actif du bilan.

La base amortissable du film correspond au coût de production du programme, déduction faite des apports coproducteurs éventuels et des subventions passées au compte de résultat.

Les dotations aux amortissements sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice y compris les subventions reçues du C.N.C., et les recettes prévisionnelles totales. Celles-ci comprennent la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures sur une durée maximale de huit ans à compter de la date d'obtention du visa du film. Les recettes futures estimées sont examinées périodiquement par la

direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la clôture.

Ainsi, à la valeur nette observée avant la dotation aux amortissements de la période est appliqué le coefficient d'amortissement suivant : $\text{Recettes nettes } N / (\text{Recettes nettes } N + \text{Recettes nettes futures})$. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Par ailleurs, la société applique l'amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice pour chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée comme suit :

Par un amortissement dérogatoire, porté en provision réglementée au bilan, lorsque l'amortissement fiscal est supérieur à l'amortissement économique défini ci-dessus.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

3.1.3. Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation devient inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée notamment à partir de la valorisation de la quote-part d'actif net détenu, par tout moyen pertinent (actif net, méthode des cash-flows futurs, par exemple)

2.2. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3. Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2.4. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

2.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

2.6. Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2.7. Opérations en devises

La société ouvre, conformément aux usages de la profession, un compte en banque par film en production. La position au bilan des disponibilités ou des concours bancaires courants est la position compensée des sous-comptes par devise et par banque, afin de refléter au mieux la situation de trésorerie de la société.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2020
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	57 590 312	1 109 463			58 699 774
Total 1 Incorporelles	57 590 312	1 109 463	0	0	58 699 774
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	24 902			24 902	
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 170			10 170	
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	35 072	0	0	35 072	0
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	57 625 384	1 109 463	0	35 072	58 699 774

- (1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

4.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2020
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	46 734 278	3 660 629		50 394 906
Total 1	46 734 278	3 660 629	0	50 394 906
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	24 902		24 902	
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	10 170		10 170	
Emballages récupérables et divers				
Total 2	35 072	0	35 072	0
TOTAL	46 769 350	3 660 629	35 072	50 394 906

4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2020	Provision	Valeur Nette au 31/12/2020
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	81 700			81 700	15 000	66 700
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 535	1 538	2 073	1 000		1 000
TOTAL	83 235	1 538	2 073	82 700	15 000	67 700

4.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 11 989 514 € en valeur brute au 31/12/2020 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	1 000	1 000	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
ACTIF CIRCULANT :	11 988 514	11 988 514	0
Clients	5 224 823	5 224 823	
Clients douteux	15 448	15 448	
Personnel et comptes rattachés	3 301	3 301	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	631 579	631 579	
Groupe et associés	4 842 450	4 842 450	
Débiteurs divers	1 242 017	1 242 017	
Charges constatées d'avance	28 896	28 896	
TOTAL	11 989 514	11 989 514	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.4. Détail des créances

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés	5 240 271	13 845	5 226 426	5 693 853
Autres créances	6 719 347	11 053	6 708 294	8 421 308
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	11 959 618	24 898	11 934 720	14 115 161

4.5. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Fournisseurs avoirs à recevoir	15 578	15 578
Autres Produits à recevoir		
Clients – Factures à établir	97 391	65 263
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant	130 852	113 000
TOTAL	243 821	193 841

4.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 28 896 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Charges d'exploitation		1 230
Charges financières	28 896	29 717
Charges exceptionnelles		
TOTAL	28 896	30 947

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

5.1.1. Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 98 025 euros décomposé en 1 307 titres d'une valeur nominale de 75 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 307	75
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 307	75

5.1.2. Affectation des résultats de l'exercice 2019 :

Les comptes de l'exercice 2019 ont fait apparaître un résultat de -738 751 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce résultat a été affecté au report à nouveau

5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	98 025				98 025
Primes d'émission	1 943 933				1 943 933
Report à Nouveau	-6 834 702	-738 751			-7 573 454
Résultat de l'exercice	-738 751	738 751	-3 468 777		-3 468 777
Total Capitaux Propres	-5 531 496	0	-3 468 777		-9 000 273

5.2. Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions pour litige prud'homal				
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour autres risques		1 927		1 927
Provisions pour pertes de change	505 251	382	505 251	382
TOTAL	505 251	2 309	505 251	2 309

5.3. Etats des échéances des dettes

DETTEs	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	109 314	109 314		
à plus d'1 an à l'origine	4 115 916	3 651 000	464 916	
Emprunts et dettes financières divers	11 281 231	11 281 231		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 607 119	2 607 119		
Personnel et comptes rattachés	51 740	51 740		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	255 664	255 664		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	436 994	436 994		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	48 119	48 119		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	7 923 029	7 923 029		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	298 000	298 000		
TOTAL	27 127 126	26 662 210	464 916	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	464 916			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

5.4. Détail des dettes

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 607 119	9 040 202
Dettes fiscales et sociales	792 517	938 045
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 225 230	3 867 672
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	11 281 231	8 747 940
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 923 029	5 998 176
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	298 000	130 000
DETTES	27 127 126	28 722 035

5.5. Charges à payer

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Clients - avoirs à établir		
Autres Produits à recevoir		
Fournisseurs – factures non parvenues	483 212	6 026 714
Autres Charges à payer		
Intérêts courus sur découvert bancaire	716	2 970
Intérêts courus sur compte courant	210 930	186 848
TOTAL	694 858	6 216 532

5.6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Produits d'exploitation	298 000	130 000
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	298 000	130 00

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice 2020 CEE + Export	Total	Exercice 2019 Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	69 574	101 270	170 844	1 031 528
Chiffre d'affaires	69 574	101 270	170 844	1 031 528
%	40,72 %	59,28 %	100,00 %	

6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Production stockée		
Production immobilisée	1 009 463	1 537 710
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	2	161 137
TOTAL	1 009 465	1 698 847

6.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 365 646 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS FINANCIERS	525 274	57 264
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	17 852	21 086
Reprises sur provisions et transferts de charges	505 251	33 852
Différences positives de change	2 171	2 326
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	159 628	652 908
Dotations financières aux amortissements et provisions	382	505 251
Intérêts et charges assimilées	156 457	145 172
Différences négatives de change	2 789	2 485
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	365 646	-595 644

6.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 115 479 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	120 534	534 383
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	120 534	300 652
Produits exceptionnels sur opérations en capital		233 731
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 055	259 996
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 935	9 819
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	120	63 877
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		186 300
RESULTAT EXCEPTIONNEL	115 479	274 387

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2020, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2020	Effectif
Cadres	6,61
Agents de maîtrise, techniciens et employés	0,23
Ouvriers	
TOTAL	6,84

7.2. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (détenues à plus de 50%)				
SAS UPSIDE DOWN (75007 Paris)	1 000	-483 364	100%	-7 558
SARL LITTLE PRINCESS (75007 Paris)	45 000	-1 329 401	100%	-6 699 963
ONYXLUX SRL. (Luxembourg)	12 600	-1 346 620	100%	-399 136
Participations (détenues de 10 à 50%)				
THE AWAKRNING PRODUCTION (75015 Paris)	45 000	-25 603	18%	-28 799
3 MOUSQUETAIRES PROD (75008 Paris)			33%	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Montant des prêts et avances
- Filiales détenues à + de 50%	58 600	58 600	4 842 426
- Participations (de 10 à 50%)	23 100	8 100	23

Au 31 décembre 2020, malgré une quote-part de situation nette inférieure à la valeur comptable des titres, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les titres détenus compte tenu des perspectives de résultats futurs.

7.3. Identité de la société mère consolidante

Dénomination sociale : MEDIAWAN

Forme : SA

SIREN : 815286398

Au capital de : 319 227 euros

Adresse du siège social :

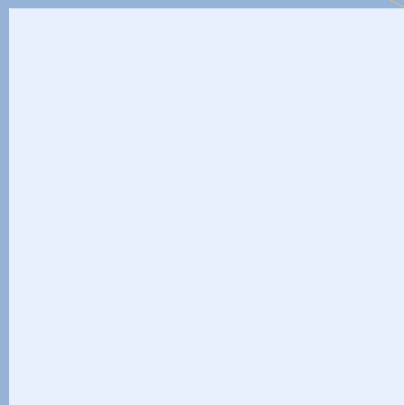
46 avenue de Breteuil

75007 PARIS

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège social de la société.

7.4. Rémunération des organes d'administration

Aucune rémunération n'est allouée aux organes d'administration, de direction ou de surveillance.



SAS ONYX FILMS
46 Avenue de Breteuil

75007 PARIS 7E
FRANCE